

Au Griffé  
Saurin. Monsieur;

A Paris le 28. Oct. 1664. N. 406.

Je vous prie de vérifier par cette liste que vous  
me avez envoyée par votre Spectre du 8. Septembre de celles  
que vous m'avez écrites depuis votre départ du 21. non  
pas de Juin (comme vous dites) mais de May. A savoir  
du 4. 11. 15. 22. et 29. Juin, du 23. Mars (non pas  
du 16. comme vous dites) de Juin, de Juillet, et du  
6. et 9. Août, qui finalement ont été saisis le 14. du  
8. Septemb. et aujourd'hui comme de la date  
de votre du 18. du courant.

Si je me suis cru de vous depuis que  
j'ai eu passé la nuit, c'est qu'ayant <sup>principalement</sup> à traiter avec  
le Roy de la Grande Bretagne de choses concernant  
non pas la Principauté, mais le Prince d'Orange -  
A dignité par la grâce de Dieu je suis avec de vous. Veu à vous,  
notre Maître, et on a su de savoir par  
moijen de vos informations, de celles de M. de  
Lubin et de quelques autres le détail de  
qui de temps en temps ~~se font~~ <sup>est fait de</sup> d'elles  
qui souvent sont choses si fausses, si sottis et  
si impudentes que ce servir font abus de son  
loisir <sup>que</sup> de s'amuser à glorieux <sup>de sages particularités d'elles</sup> sur ~~un~~ <sup>un</sup>  
Pour moy, quand vous avez à demander des  
ordres positifs de S. A. Mad. dans la poursuite  
desquels vous trouvez nécessaire que je m'intéresse,  
ne craignez pas que je néglige de m'y employer  
avec tout le soin que je dois; et de tel cas, si vous  
voyez vos demandes ou propositions par Articles  
pour être présentés à S. A. Mad. avec ce peu de mes  
adieu que j'y pourrai ajouter de mon chef, tant  
que je serai absent de la Haye, la méthode est



bonne, et de son <sup>reueux</sup> ~~indignité~~ par  
S. M. nous et Missions de foy, pourra  
réduire en bref, avec les solutions et résolutions  
qui auront été trouvées raisonnables. et cela  
vaudra toujours mieux que beaucoup de  
discours par lettres dont nous pourrions nous  
entretenir si importunement les uns les autres.

D'autre côté aussi, quand il se rencontrera  
en ces négociations des doutes dont il importera  
que vous soyez informés, assurez vous que j'aurai  
soin de vous les communiquer; et ~~soit~~ à moins que  
de cela je vous prie de ~~ne~~ n'avoir  
aucun regard à tant de comptes vains et  
frivoles dont on prend plaisir à vous importier.

Il y a peu de jours que je reviens en cette  
ville de ce douloureux voyage d'Angl. que les  
vagues du vent de l'Arrière saison ont rendu  
assez incommode tant par vent que par mer.  
mais la bonne divine m'a fait souffrir y a  
mon santé en aye. ~~et~~ en aucune sorte.

A mon arrivée j'ay trouvé icy l'Arrival  
du Roy pendant son voyage de la saison de  
20. V. livres de pécunié sous le grand sceau.  
ne sachant pas si vous l'avez veu ou  
non. j'ay donc de deux je joins une copie  
<sup>apostille de</sup> ce que j'y trouve à dire. ~~Il est~~  
est bon de prendre des précautions si  
judiciaires, et j'y aye travaillé à temps de  
parde la la querre; mais le malheur a voulu  
que le S. Guirax à qui vous avez veu que  
j'ay laissé en sa puissance de main dans  
la plus importante conjuncture s'est trouvé

qui s'est  
acquitté  
tant qu'il a  
pu.



attiré d'une grolle maladie, et de laquelle il me  
recevoir que l'ordonnance.

Je m'enray faire sommaire nos Honor<sup>rs</sup> qui depuis  
~~la~~ la maintenance desd<sup>s</sup> 2000 livres, et la plus  
liberté dont j'ay qu'ils perceivent nos ordres  
se trouvent réduits d'une somme considérable,  
sauf les paiements qu'ils pourront faire par suite  
d'avis faits à Orange, sous suite de l'ordonn<sup>re</sup>  
général que vous savez. J'attens que vous  
continueriez toujours dans la prière de vous faire  
adviser de vos occurrences, et suis ay



*[Faint, illegible handwriting, likely bleed-through from the reverse side of the page.]*